

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA FFB

2017 : REPRISE SOUTENUE DANS LE BÂTIMENT...

Pour le bâtiment, après huit années de crise et le retournement de 2016, la reprise est bel et bien là. De fait, l'acquis de la première moitié de 2017 et les perspectives pour la seconde laissent espérer une croissance de l'activité bâtiment au-delà de 4 %, donc sensiblement plus forte qu'initialement prévu (+ 3,4 % annoncé fin 2016). Bien évidemment, ce mouvement d'ensemble mériterait d'être nuancé selon les métiers et les territoires. À cet égard, il faut notamment citer l'Outre-mer, où la situation s'avère critique pour les entreprises et pour l'emploi dans le bâtiment et donc, compte tenu du poids du secteur, pour l'économie locale.

Forte dynamique dans le neuf

Au plan national, le neuf tire toujours l'activité vers le haut, à une cadence qui ne faiblit pas. Ainsi, en rythme annuel sur sept mois, les mises en chantier de logements progressent de 8,9 % et les surfaces commencées de locaux non résidentiels affichent une hausse de 2,1 %. Côté logement, il faut souligner que tous les segments participent enfin à cette dynamique, l'individuel comme le collectif, avec respectivement + 13,4 % et + 17,4 %. Dans le non résidentiel, le segment des bâtiments industriels et assimilés explique à lui seul le redressement, à + 8,9 % sur sept mois. Toutefois, la nette reprise des permis sur les autres segments, aux environs de + 10 %, laisse présager une inflexion dans les mois à venir. Du moins hors locaux agricoles, toujours à la peine, et sous réserve d'un taux de transformation suffisant pour les bâtiments administratifs, j'y reviendrai.

Léger redressement de l'amélioration-entretien

Côté amélioration-entretien, les informations disponibles laissent entrevoir une activité un peu plus dynamique que prévue. De fait, pour la première fois depuis 2011, l'opinion des chefs d'entreprise sur le marché et sur ses perspectives se redresse, y compris chez les artisans. Les crédits immobiliers accordés pour gros travaux seuls affichent aussi un léger mieux, à + 11,6 % en glissement annuel sur le premier semestre 2017, il est vrai par rapport à un premier semestre 2016 historiquement bas.

On reste toutefois bien loin des promesses du Grenelle de l'environnement et de ses suites. De plus, un segment s'avère clairement à la peine : celui du locatif privé, où les travaux entre deux locations descendent aux abîmes depuis 2014. Ils ne concernent aujourd'hui plus qu'un logement sur sept et, faute d'entretien, le parc vieillit.

L'emploi se ressaisit

L'emploi suit classiquement le redressement de l'activité avec retard, surtout compte tenu des surcapacités accumulées lors des années de crise. Mais l'accélération s'avère nette, près de 15 900 postes ayant été créés y compris intérim au premier semestre 2017, par rapport à la même période un an plus tôt. L'accélération de la reprise conduit à estimer que la prévision initiale de la FFB, soit 10 000 postes en plus y compris intérim, sera, elle aussi, dépassée. Pour preuve, dans sa dernière publication au sujet des tensions sur le marché du travail, le ministère du Travail note que « sur un an, l'indicateur de tension augmente très fortement et de façon régulière depuis le début de 2015 dans le domaine professionnel du BTP (+ 56 %). »

L'appareil de production sort de l'ornière

La situation des entreprises s'améliore graduellement, à mesure que les carnets de commandes se regarnissent et que les prix sortent des niveaux trop bas qu'ils affichaient depuis l'entrée en crise. Les défaillances reculent toujours, à - 14,4 % en glissement annuel sur les cinq premiers mois de l'année d'après la Banque de France, alors que les créations hors micro-entreprises progressent de 4,5 % en glissement annuel sur sept mois à fin juillet 2017. Les trésoreries ne s'assimilent plus au tonneau des Danaïdes et les marges devraient bénéficier d'une concurrence moins violente entre entreprises.

... MAIS DE LOURDES MENACES A L'HORIZON

En somme, tout irait pour le mieux si quelques signes avant-coureurs d'inflexion ne se manifestaient déjà, tendance que pourraient transformer en véritable retournement quelques projets annoncés par le gouvernement.

Une amorce de décrochage dans le neuf...

La situation immédiate très positive dans le neuf ne saurait masquer l'amorce d'un retournement dans l'amont de filière. De fait, les ventes de logements ont décroché au deuxième trimestre, dans l'individuel comme dans le collectif, respectivement avec - 1,9 % et - 9,4 % sur un an. D'ailleurs, le nombre et la production de crédits immobiliers pour le neuf baissent aussi sur la même période. Il semble que la hausse des prix de vente relevée depuis 2016 commence à désolvabiliser certains ménages, faute de pouvoir compter sur une nouvelle amélioration des conditions de crédit ou sur une meilleure mobilisation de l'apport personnel pour compenser. Côté non résidentiel, l'inquiétude tient principalement à l'effondrement du taux de réalisation des budgets des collectivités locales pour les travaux de bâtiment. En clair, budgets initiaux et dépôts de permis de construire reflètent de moins en moins la réalité des commandes passées. En conséquence, rien n'assure que la reprise côté bâtiments administratifs aura effectivement lieu. Bien évidemment, les réformes territoriales passées et les tâtonnements dans la réorganisation des services qui s'en est suivi jouent un rôle dans ce constat. Mais il faut aussi convoquer les efforts financiers demandés aux collectivités pour comprendre la chute du taux de réalisation, passé d'environ 65 % entre 2009 et 2015 à 59 % en 2016.

... qui pourrait s'accentuer compte-tenu des premières annonces du gouvernement

Plusieurs prises de parole officielle dénotent un véritable changement de ton à l'égard de l'immobilier au sens large.

Il s'agit tout d'abord du projet d'Impôt sur la fortune immobilière (Ifi) qui, s'il portait effectivement sur le locatif privé, constituerait une nouvelle négation du rôle économique des investisseurs.

Il s'agit également du énième jalon sur le chemin de la disparition de l'épargne-logement,

Il s'agit encore des projets de dénaturation du dispositif « Pinel » ou du PTZ, avec des menaces qui semblent se concentrer sur les zones B2 et C. On évoque pêle-mêle des effets inflationnistes, un coût du logement plus élevé qu'en Allemagne ou l'absence de besoins en neuf sur ces territoires. On peine cependant à trouver trace d'une étude sérieuse sur un effet inflationniste puissant et durable. Quant aux supposés prix très supérieurs à l'Allemagne, deux études récentes publiées dans le bulletin de la Banque de France démontrent le contraire, tout comme les données de coût de construction adressées par les instituts de statistiques européens à Eurostat. Quant à l'absence de besoin dans ces zones, elle reste à prouver compte-tenu de la relative faiblesse du parc social et de la qualité des biens anciens qui s'y trouvent. En revanche, deux expériences méritent d'être rappelées : le rognage du PTZ+ fin 2012, notamment en zones B2 et C, et la transformation du dispositif « Scellier » en « Duflot ». Alors que les commandes commençaient à faiblir, ces mesures ont indéniablement constitué l'étincelle déclenchant l'incendie qui a ravagé le marché jusqu'en 2014, puis conduit à des mesures correctrices. Répéter une telle erreur sera plus particulièrement pénalisant pour le marché de la maison individuelle neuve et pour l'emploi.

Certes, tout aussi officiellement on évoque en contrepartie des mesures structurelles permettant d'abaisser les prix de production. Hors le fait qu'elles ne sont pas encore connues avec précision, nul ne peut croire que leurs impacts de moyen terme compensent les effets immédiats d'une révision trop brutale des aides.

Il faut ajouter à ce sombre tableau les menaces tout aussi fortes sur le Crédit d'impôt transition énergétique, alors que le segment de l'amélioration-entretien commence tout juste à se ressaisir.

Il s'agit enfin du nouvel effort attendu de la part des collectivités locales et de son impact sur l'investissement public dans le bâtiment.

Dans un marché qui s'infléchit déjà, il importe de ne pas jouer aux apprentis sorciers. La reprise de l'emploi dans le secteur ne survivrait pas à une potion trop amère. Et il convient de rappeler un point fondamental de notre économie : l'importance des dispositifs de soutien au logement procède, avant tout, d'une fiscalité trop pesante. Cet obstacle doit être arasé et le stock de normes s'appliquant au bâtiment élagué, avant que l'on puisse s'attaquer sans risque avéré aux dispositifs de soutien.

❖ IL FAUT PROTEGER LES TPE - PME

Une réforme du RSI dans le bon sens mais la vigilance reste de mise

Sur le principe, il y a tout lieu de saluer la suppression progressive du Régime Social des Indépendants (RSI) dans sa forme actuelle. Depuis sa création, il empoisonne la vie des artisans. Cependant, l'adossement au régime général ne saurait faire l'impasse sur la spécificité de l'activité artisanale. De plus, la réforme doit permettre d'améliorer la qualité du dispositif et de simplifier la vie des artisans. C'est la raison pour laquelle la FFB milite auprès des pouvoirs publics pour qu'un guichet unique soit mis en place. De plus, nous demandons que la fluctuation des revenus des artisans soit bien prise en compte dans le cadre de la réforme. Par ailleurs, nous veillerons à ce que le régime de retraite complémentaire, dont les réserves sont excédentaires, soit préservé, tout comme doit l'être l'Action Sociale. La FFB plaide également pour la mise en place de l'auto-déclaration et de l'auto-paiement des cotisations.

Micro-entreprise, une augmentation synonyme de travail au noir

En revanche, la FFB juge totalement contreproductive l'augmentation annoncée du plafond de chiffre d'affaires autorisé pour bénéficier du régime de la micro-entreprise. Cette augmentation, assez démagogique - sans contrôle supplémentaire – a toutes les chances d'aboutir à un transfert du statut de l'artisan vers celui de la micro-entreprise. Or celle-ci ne renouera avec sa vocation première, à savoir un tremplin vers l'entrepreneuriat, que si, et seulement si, des garde-fous suffisants et contrôlés sont bien respectés. À ce titre, nous plaidons pour limiter le bénéfice de ce statut à une période de 2 ans et pour mieux contrôler l'application de ce statut.

❖ MAINTENIR L'EMPLOI

Réforme du code du travail, une démarche louable

Les projets des cinq futures ordonnances réformant le code du travail et confirmant les annonces de réforme du Compte Pénibilité, rebaptisé Compte Personnel de Prévention, rééquilibrent positivement en faveur des entreprises un nombre important de points du Code du travail, sans oublier les TPE-PME. En cela, nous saluons ces projets de textes qui répondent à des demandes anciennes de la FFB pour un droit du travail plus souple et plus sûr.

Certaines mesures demeurent néanmoins assorties d'exceptions ou dépendent de la teneur des textes d'application, comme la simplification des instances élues du personnel, qui sont fusionnées.

Il est regrettable que les souplesses de négociation accordées aux entreprises jusqu'à 20 salariés ne soient pas étendues aux entreprises jusqu'à 300 salariés dépourvues de délégués syndicaux.

Enfin, certaines dispositions limitent les règles fixées par la branche dans leur périmètre et leur portée, alors qu'elles assurent les conditions d'une concurrence sociale loyale entre les entreprises de toutes tailles.

À présent, bon sens et pragmatisme doivent prévaloir dans la rédaction des décrets et autres textes d'application pour transformer l'essai, au risque de décevoir.

L'apprentissage, un autre sujet de préoccupation

Alors que la tendance est à une petite reprise des flux de contrats d'apprentissage en 2016 (+1,2%) pour l'ensemble des secteurs privés, elle se stabilise enfin dans la construction (-0,1%). De ce fait, après une crise très dure (- 31,1 % sur la période 2012-2016), le secteur reste derrière l'industrie et le commerce.

Il est toutefois probable que la reprise de l'activité en 2016-2017 conduise dès à présent à une amélioration de la situation dans la construction.

❖ LES 24 HEURES DU BATIMENT

Un dernier mot sur les 24 heures du Bâtiment qui se dérouleront le vendredi 6 octobre au Palais des Congrès de Paris.

Le bâtiment est au cœur du quotidien. Ses entreprises maillent le territoire et sont de véritables acteurs de proximité, créateurs de richesse, moteurs d'insertion... Nous voulons faire prendre conscience de cela au plus grand nombre. Nous voulons aussi montrer l'évolution de nos métiers qui innovent et sont éternels, car on aura toujours besoin de construire. Montrer que le bâtiment n'appartient pas à la vieille économie, tel en est l'ambition de cette manifestation. « Construire, une passion éternelle ! » voilà le thème de cette 4^e édition des 24 heures du Bâtiment où nous vous attendons nombreux.